

Objet de la délibération

N° 19-115

**Révision du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) –
Bilan de la concertation
et arrêté du projet****VILLE DE BELFORT****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

Le 25 septembre 2019, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

M. Ian BOUCARD - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marion VALLET - mandataire : Mme Parvin CERF
M. Alain PICARD - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG
M. François BORON - mandataire : M. Tony KNEIP
Mme Léa MANGUIN - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT
Mme Brigitte BRUN - mandataire : Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absente :

Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

M. David DIMEY



La séance est ouverte à 19 h et levée à 22 h 50.

Ordre de passage des rapports : 1 à 46.

Mme Delphine MENTRE et M. Emmanuel FILLAUDEAU entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 19-86).

Mme Latifa GILLIOTTE, qui avait donné pouvoir à M. Sébastien VIVOT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 19-86).

Mme Marie STABILE, qui avait donné pouvoir à Mme Florence BESANCENOT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 8 (délibération n° 19-91).



DELIBERATION N° 19-115

de M. Jean-Marie HERZOG

Adjoint chargé de l'urbanisme et des travaux

Direction de l'Urbanisme

Références PDL / PDL
Mots-clés Urbanisme
Code matière 2.3

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation et arrêté du projet

Rappel

Par délibération en date du 22 mars 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et défini les grands objectifs de celle-ci, ainsi que les modalités de concertation de la population.

Pour mémoire, ces objectifs étaient de deux ordres :

- le premier relevait de la prise en compte du projet urbain ; en effet, au-delà des obligations réglementaires, la Ville de Belfort, consciente de ses objectifs structurels et locaux, se devait de saisir cette opportunité pour inscrire, coordonner et faire partager ses projets de politique urbaine au sein d'un document unique et cohérent ;
- le deuxième répondait aux exigences du Grenelle de l'Environnement, qui assigne de nouveaux objectifs au PLU, lequel devient notamment l'un des outils visant à garantir un urbanisme durable.

Bilan de la concertation

Le Conseil Municipal, lors du lancement de la procédure en 2012, avait arrêté les modalités de concertation suivantes :

- ouverture d'un registre en Mairie (Service Urbanisme), à disposition des habitants aux horaires d'ouverture du secrétariat,
- organisation de réunions publiques d'information, notamment par le biais des conseils de quartier, au moment du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et avant l'arrêt du projet de PLU,
- parution d'articles dans la revue «Belfort Mag»,
- mise en ligne d'articles sur le site internet de la Ville de Belfort.

Le bilan de la concertation joint à ce rapport démontre le respect de ces modalités et l'implication des acteurs concernés.

Il détaille également la manière dont il a été tenu compte des contributions présentées dans le cadre de la concertation et le bilan qu'il convient d'en arrêter.

Éléments essentiels du projet de Plan Local d'Urbanisme : un PLU patrimonial

Afin de répondre aux enjeux identifiés et aux obligations réglementaires, diverses études ont été conduites sur une multitude de thèmes et ont permis de dégager les principaux enjeux de notre territoire (voir partie I du rapport de présentation et ses annexes du projet de PLU annexé⁽¹⁾ à la présente).

De ces diagnostics et de la réflexion sur notre projet urbain ont émergé les grandes orientations suivantes :

- positionner Belfort sur l'échiquier territorial,
- anticiper une nouvelle dynamique démographique en répondant aux besoins d'une population dynamique et diversifiée,
- affirmer l'identité forte d'une ville active et créative,
- mettre l'écologie au cœur de la ville.

Celles-ci se déclinent (voir PADD du projet de PLU annexé⁽¹⁾ à la présente) autour de 5 axes :

- Axe 1. l'urbain : trouver le point d'harmonie entre l'espace, l'habitant, l'utilisateur
- Axe 2. l'écologique : vivre en citoyen responsable
- Axe 3. l'habitat : contrebalancer par une attractivité renouvelée, le phénomène de périurbanisation
- Axe 4. l'économique, une ville où entreprendre
- Axe 5. la ville intelligente

Ces grands objectifs et leur traduction en 5 axes principaux ont été débattus lors du Conseil Municipal du 30 juin 2016.

Par la suite, ils ont été traduits dans les pièces réglementaires (orientations d'aménagement et de programmation, règlements écrits et graphiques...).

Les éléments essentiels du projet tel qu'il est proposé sont, en complément du PADD et pour la partie réglementaire, les suivants :

- un zonage simplifié, tant en nombre de zones, que dans leur intitulé ;
- une logique de zonage plus claire et plus proche de la construction typologique de la ville (centre, faubourgs, tissus pavillonnaires, etc) ;
- une logique de zones adaptée aux espaces naturels, en milieu urbain ou périphérique ;
- une meilleure protection des espaces naturels, sans diminution des espaces constructibles (à l'exception de quelques parcelles rue des Perches en raison de leur qualité écologique) ;
- un règlement écrit intégrant des règles qualitatives alternatives pour prendre en compte l'intérêt d'un certain «urbanisme de projet» ;
- un règlement, doublé des prescriptions architecturales et paysagères, davantage illustré et mieux défini, s'appuyant sur un glossaire, incluant la terminologie du lexique national d'urbanisme ;
- un volet patrimonial particulièrement développé, notamment dans deux orientations d'aménagement et de programmation thématiques, l'une sur le patrimoine bâti, l'autre sur le patrimoine non-bâti ;
- une prise en compte renforcée des aléas géologiques.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-4, L. 153-11 et suivants, L. 153-31 et suivants et R. 153-2 à R. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 12-35 en date du 22 mars 2012 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Belfort et définissant les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 16-157 en date du 29 septembre 2016 décidant d'appliquer par anticipation les articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'Urbanisme issus du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la concertation qui s'est déroulée durant la révision du PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui s'est tenu le 30 juin 2016 au sein du Conseil Municipal ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme, annexé à la présente délibération⁽¹⁾ ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 34 voix pour, 1 contre (Mme Isabelle LOPEZ) et 3 abstentions (Mme Samia JABER, Mme Francine GALLIEN, M. Bastien FAUDOT),

(Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Louahdi Selim GUEMAZI, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'arrêter le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du projet de Plan Local d'Urbanisme de Belfort, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de Belfort, tel qu'il est annexé à la présente délibération⁽¹⁾,

de charger M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération, et notamment de soumettre, pour avis, le projet de PLU :

- . aux personnes publiques associées définies à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme,
- . à l'autorité environnementale compétente,
- . au président de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF),
- . aux communes limitrophes.

La délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie, conformément aux dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme.

Elle sera, en outre, publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 septembre 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date affichage

le 27 SEP. 2019

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,


Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

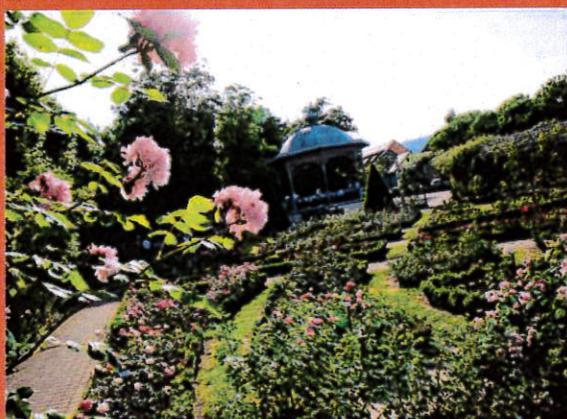
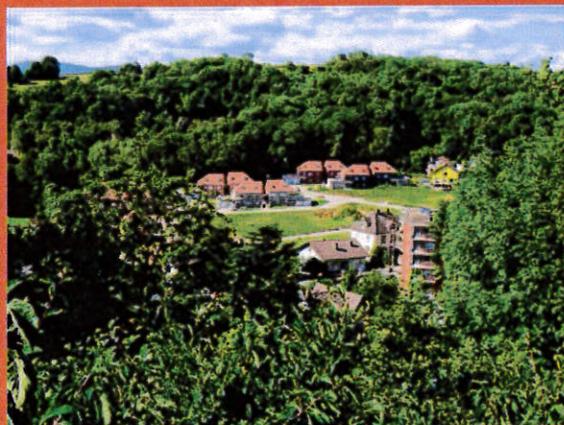


⁽¹⁾ Le projet de PLU est téléchargeable à l'adresse suivante www.autb.fr/urba/belfort-arret.html, et sous format papier à la Direction de l'Urbanisme.

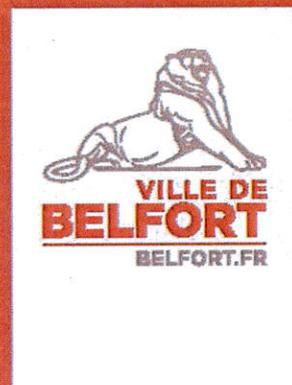
VILLE DE BELFORT

PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 25 SEPTEMBRE 2019



I - DEROULEMENT GLOBAL DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU ET DE LA CONCERTATION.....	3
I -1. Les moyens d'information	4
Affiches	4
Articles dans Belfort Mag.....	4
Site internet dédié à la révision générale du PLU.....	4
Réseaux sociaux.....	5
Plaquette.....	5
Expositions.....	5
I -2. Les moyens d'expression	5
Le registre de concertation.....	5
L'adresse mail dédiée	5
Le courrier.....	6
Le questionnaire	6
Les réunions publiques	6
Les réunions avec les acteurs locaux.....	6
II – SYNTHÈSE DES AVIS ET DEBATS	7
II – 1. Développement Economique	7
II - 2. Habitat.....	8
II - 3. Ecologie Urbaine	10
II - 4. Patrimoine.....	11
II - 5. Autres thèmes.....	12
CONCLUSION.....	13

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus de révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure arrivant à son terme, il convient aujourd'hui de tirer le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies par délibération en date du 22 mars 2012.

Pour mémoire, les modalités de la concertation étaient définies comme suit :

- Ouverture d'un registre en Mairie (Service urbanisme), à disposition des habitants aux horaires d'ouverture du secrétariat,
- Organisation de réunions publiques d'information notamment par le biais des conseils de quartier, au moment du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et avant l'arrêt du PLU,
- Parution d'articles dans la revue « Belfort Mag »,
- Mise en ligne d'articles sur le site internet de la Ville de Belfort.

I - DEROULEMENT GLOBAL DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU ET DE LA CONCERTATION

Éléments de procédure	Dates
Délibération de prescription	22 mars 2012
Mise à disposition du public d'un registre	Avril 2012
Création d'une adresse électronique dédiée	Avril 2012
Article dans le « Belfort Mag » annonçant le début de la concertation	Janvier 2013
Réunions de partage du diagnostic avec les acteurs locaux	3 avril 2013 12 avril 2013 6 mai 2013 28 juin 2013
Mise sur internet des éléments du diagnostic et des comptes-rendus des réunions de partage du diagnostic	2 ^{ème} semestre 2013
Réunion avec les personnes publiques associées	17 décembre 2015
Réunion avec les personnes publiques associées	1 ^{er} juin 2016
Article dans le « Belfort Mag » rappelant la révision et annonçant la présentation du diagnostic, des enjeux et du PADD aux 9 conseils de quartier	Mars-Avril 2016
Présentation du diagnostic, des enjeux et du PADD aux 9 conseils de quartier	Mai-juin 2016 :
Exposition itinérante (conseil de quartier)	Mai et juin 2016
Plaquette explicative du diagnostic, des enjeux et du PADD	Mai -juin 2016
Débat du Conseil Municipal sur les grandes orientations du PADD	30 juin 2016
Mise sur internet des éléments du débat du PADD, de l'exposition et de la plaquette	2 ^{ème} semestre 2016
Réunion de concertation avec les acteurs de l'immobilier et du bâtiment	6 juillet 2017
Information de la population concernant les questionnaires sur Facebook/Twitter, sur les « sucettes » Decaux, en actualités sur le site internet, par infolettre, sur les écrans de la mairie, par un article dans Belfort Mag de mars-avril 2018	A partir de début mars 2018
Exposition itinérante (conseils de quartier et mairie) sur les modalités de	Avril – juin 2018

Éléments de procédure	Dates
mise en œuvre des 4 premiers axes du PLU	
Questionnaire sur les 4 grands axes du PLU (papier et dématérialisé sur le site internet)	Mars à juin 2018
Réunion de travail avec la DDT sur les points de vigilance	22 juin 2018
Réunion de travail avec la DDT sur les zones humides	30 octobre 2018
Réunion de travail avec la DDT sur la réglementation des zones N	12 novembre 2018
Réunion avec les personnes publiques associées	27 juin 2019
Réunion avec la DDT sur les zones humides	4 juillet 2019
Information de la tenue de la réunion publique du 28/08/19 de la population sur Facebook, sur les « sucettes » Decaux, en actualités sur le site internet, par infolettre, sur les écrans de la mairie, par des affiches A3 dans toutes les maisons de quartier et sur Radio France Belfort/Montbéliard	A partir du 20/08/2019
Réunion publique	28 août 2019

I -1. Les moyens d'information

Affiches

(voir annexe 1)

Avant chaque temps forts de la concertation (mai-juin 2016, avril-mai 2018, août 2019), des affiches ont été apposées dans les maisons de quartier, au service Urbanisme et sur les « sucettes » Decaux.

Articles dans Belfort Mag

(voir annexe 2)

Trois articles sont parus dans la revue municipale pour informer la population sur la procédure de concertation.

Dans le magazine de janvier 2013, M. Belz, maire adjoint à l'Urbanisme de l'époque, après avoir expliqué ce qu'est un PLU et les raisons de sa mise en révision, annonce le début de la concertation, la création d'une rubrique spéciale sur le site internet et l'adresse de la messagerie dédiée.

Le Belfort de Mag de mars-Avril 2016 rappelait quant à lui la révision et annonçait la présentation du diagnostic, des enjeux et du PADD aux 9 conseils de quartier.

Dans le numéro de mars-avril 2018, les 4 premiers axes du PADD étaient explicités et la population était invitée à donner son avis à travers le questionnaire et l'adresse dédiée.

Site internet dédié à la révision générale du PLU

(voir annexe 3)

Une rubrique spécialement dédiée sur le site internet de la ville de Belfort a été créée dès la prescription du document d'urbanisme afin de proposer un espace d'information continu sur la procédure de révision.

Il est composé de plusieurs pages et de liens permettant de comprendre la démarche, en connaître la procédure et le calendrier ainsi qu'accéder à l'ensemble des études techniques, documents de présentation et comptes-rendus des réunions de concertation.

A chaque moment fort de la concertation, la page d'accueil du site internet de la ville insérait dans ses actualités le lien direct permettant d'accéder aux informations nécessaires.

Réseaux sociaux

(voir annexe 4)

Chaque temps important de la concertation a également fait l'objet de Tweets et de publication sur Facebook.

Ainsi, et à titre d'exemple, la réunion publique du 28/08/2019 a fait l'objet d'une publication le 20 et 26 août 2019 sur Facebook et de deux tweets le 26 et 22 août derniers.

Plaquette

(voir annexe 5)

Un dépliant didactique sur le PLU, les 5 axes du PADD et invitant la population à donner son avis a été distribué lors des conseils de quartier de mai-juin 2016.

Expositions

(voir annexe 6)

Deux expositions itinérantes ont été organisées.

La première a été présentée aux 9 conseils de quartier en mai/juin 2016 et portait sur les diagnostics, les enjeux du PLU et les grands objectifs.

La seconde, itinérante également, a été installée dans une remorque spécialement aménagée à cet effet et a servi de support à la présentation d'un power-point. La Direction de l'Urbanisme et l'AUTB, installées dans cette remorque devant chaque maison de quartier ont ainsi expliqué et débattu avec ceux qui venaient voir l'exposition, préalablement à chacun des 9 conseils de quartier, les propositions de mise en œuvre des 4 premiers axes du PADD. Cette exposition est ensuite restée quelques semaines dans le hall d'accueil de la mairie principale avec les questionnaires (voir ci-dessous).

I -2. Les moyens d'expression

Le registre de concertation

La ville a mis à disposition à la Direction de l'Urbanisme, un registre de concertation, pour donner la possibilité à tous les belfortains de s'exprimer sur la révision générale du PLU ;

Néanmoins, aucune remarque n'y a été consignée.

L'adresse mail dédiée

Dès le lancement de la procédure, la ville a créé une adresse mail dédiée à la révision générale du PLU : revisionduPLU@mairie-belfort.fr

Cependant, aucun message n'y a été envoyé.

Le courrier

Les habitants pouvaient également envoyer leurs remarques par la voie du courrier postal à l'adresse de la commune.

Un courrier concernant cette procédure a été reçu en novembre 2016.

Le questionnaire

(voir annexe 7)

Lors de la présentation de l'exposition itinérante d'avril/mai 2018, des questionnaires ont été mis à la disposition du public avant chaque conseil de quartier. Ces questionnaires étaient également disponibles dans le hall d'accueil de la mairie après la campagne des conseils de quartier en mai/juin et en ligne sur le site internet à la rubrique consacrée à la concertation sur la révision générale du PLU.

17 personnes ont répondu, 8 sous format papier et 9 via le site internet.

Les réunions publiques

Tout d'abord, le diagnostic, les enjeux et grands principes du PADD ont été partagés et débattus au sein des 9 conseils de quartier qui se sont tenus en mai et juin 2016, ce qui représente environ 640 personnes.

Une réunion publique a été organisée le 28 août dernier afin de présenter et débattre du projet de PLU avant son arrêt (seulement 3 personnes se sont présentées). Y ont été discutés les grands principes du nouveau zonage, le caractère patrimonial du futur PLU et la prise en compte des aléas géologiques.

Les réunions avec les acteurs locaux

Cinq réunions thématiques ont été organisées avec les acteurs locaux et le concours de l'AUTB. Les documents de présentation et les comptes-rendus sont tous téléchargeables sur le site internet à la page « calendrier de la révision ».

La première avait pour thème le diagnostic « Démographique et habitat » et s'est déroulée le 3 avril 2013. Elle a réuni des responsables des conseils de quartier, les représentants du service Habitat de la communauté d'agglomération, du Conseil Général, de la DDT, de Territoire Habitat, de l'UDAF, du CNIL et de l'UNPI ainsi que des promoteurs.

La deuxième, consacrée à la « mobilité », était programmée le 12 avril 2013 et a permis de partager le diagnostic avec des représentants du SMTC, de la DDT, et d'associations d'usagers telles celle des Transports de l'aire Urbaine et celle pour la modernisation de la ligne 4 Paris/Belfort ou encore de Vélocampus du Lion et de Véloxygène.

La troisième dédiée au thème « Activités économiques – Equipement et services, a réuni le 6 mai 2013, les représentants de la Direction du Développement et de l'Aménagement de la communauté d'agglomération, de la chambre des Métiers, de la CCI, de la SEMPAT et de l'ARS.

La quatrième réunion, qui portait sur l'« Environnement », a eu lieu le 28 juin 2013 en présence d'un représentant de conseil de quartier, des services Déchets ménagers et assainissement de la communauté d'agglomération, de la DDT, du service Départemental de l'architecture et du

patrimoine, du Conseil Départemental, de la chambre d'agriculture, de la fédération des chasseurs et de l'association des jardins ouvriers.

Enfin, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier (architectes, promoteurs, bailleurs sociaux) ont été invités le 6 juillet 2017 à débattre sur le projet de mise en place d'un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) et sur les grands principes des nouvelles prescriptions architecturales et paysagères.

II – SYNTHÈSE DES AVIS ET DEBATS

Tout au long de la procédure de révision générale, les habitants ont pu, à travers les divers outils mis à leur disposition, faire part de leurs observations et attentes auprès des élus et des responsables du projet.

Les principales remarques ont été synthétisées autour des 4 thèmes abordés dans le questionnaire. Les réponses apportées par la Ville, soit directement lors des rencontres et réunions, soit dans le futur PLU sont également reportées dans les tableaux ci-dessous.

Il convient de noter que les remarques ou questionnement ne concernant pas le PLU n'ont pas été relevées.

II – 1. Développement Economique

Remarques	Réponses/Prises en compte
<p><u>Développer le commerce de proximité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en empêchant l'implantation massive de franchises comme les banques et les assurances via les règles d'urbanisme ; 	<p>Le PLU répond à cette exigence en confirmant l'axe de protection de la diversité commerciale sur l'axe Gare/Vieille ville qui interdit à certaines activités de s'y installer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - en arrêtant la création de zones commerciales en périphérie ; 	<p>Le nouveau PLU ne crée pas de nouvelles zones commerciales. Cette problématique est plutôt traitée au niveau du SCOT. Le fait que la commune ait été retenue dans le programme « Action Cœur de Ville » rendra beaucoup plus difficile de nouvelles implantations de grandes surfaces en dehors de la ville.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - en développant des activités innovantes avec des débouchés commerciaux ; 	<p>Le PLU est très peu contraignant pour l'implantation d'activités non polluantes et sans nuisances pour le voisinage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - en développant des activités telles que le parc Près-la-Rose à Montbéliard ; 	<p>Ce point ne dépend pas véritablement du PLU.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - définir des zones de mixité habitation/commerces-artisanats au cœur des quartiers tout en arrêtant de construire ou de développer des zones commerciales en périphérie des agglomérations. <i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i> 	<p>Le PLU est très peu contraignant pour l'implantation d'activités non polluantes et sans nuisances pour le voisinage. Par conséquent, sauf dans les secteurs à dominante industrielle, la mixité est autorisée.</p>

<p>Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre les activités et les poches de stationnement afin que ces dernières ne consomment trop de foncier au détriment des installations. (réunion thématique du 6 mai 2013)</p>	<p>Les normes de stationnements sont allégées dans le périmètre de 500 m autour de la gare pour tenir compte des moyens de transport en commun. De plus, dans toute la ville, seules sont soumis à création de places de stationnement les projets créant de la surface de planchers (les changements de destination sont donc exonérés). Enfin, les normes de stationnement différencient, dans les limites que la loi fixe, les différentes activités afin d'adapter au maximum les obligations aux besoins.</p>
<p>L'entrée sud, en tant qu'espace communautaire, requiert une vigilance particulière. (réunion thématique du 6 mai 2013 et conseil de quartier mai/juin 2016)</p>	<p>L'entrée Sud est un secteur d'intérêt communautaire que le PLU prend en compte en le classant en zone à dominante commerciale mais requérant une qualité architecturale accrue.</p>

II - 2. Habitat

Remarques	Réponses/Prises en compte
<p>Entretenir ou mettre aux normes les façades, démolir les immeubles vétustes et/ou abandonnés du centre-ville, en prévoyant des reconstructions</p>	<p>Ces points ne concernent pas directement le PLU. Il est possible cependant de dire que les campagnes de ravalement des façades sont renouvelées afin d'inciter les habitants à ravalier leur immeuble. Les procédures d'abandon ou de péril d'immeubles sont de plus en plus mises en œuvre par la commune afin d'éradiquer les immeubles vétustes et/ou abandonnés. Enfin, les subventions de l'ANAH et l'opération OPAH-RU sur le quartier Jean Jaurès permettent d'aider les habitants, voire de les obliger à rénover les immeubles les plus vétustes.</p>
<p><u>Sur les types de logements à favoriser dans les sites en devenir (site Jean Moulin, anciens jardins ouvriers, etc.).</u> - de petits collectifs (8 à 10 logements, R+2, avec garage, verdure, jardins partagés, espaces communs, locaux commerciaux de proximité, etc.). Ils pourront avoir des standings différents afin de favoriser la mixité sociale et attirer les jeunes cadres des entreprises territoriales, sans oublier les logements sociaux.</p>	<p>Les sites en devenir tels que l'ancienne caserne des pompiers ou les anciens jardins ouvriers de la rue Floréal seront rattachés réglementairement aux quartiers des faubourgs dont la réglementation permet de petits collectifs à la hauteur limitée à R+2. Les règles d'emprise au sol, de CBS et de végétalisation permettront de développer de confortables espaces végétalisés. Le site de l'hôpital est quant à lui rattaché à la réglementation du centre urbain dense.</p>
<p>Toutefois, il faudrait éviter l'étalement urbain avec la construction de maisons individuelles tout en « redonnant » une âme aux immeubles en îlot, avec, par exemple, la création de terrasse, de baies vitrées ou d'espaces ornementaux en matières naturelles.</p>	<p>La maison individuelle n'y est cependant pas interdite, elle permet de répondre à une demande particulière et à assurer une certaine mixité sociale. Elle ne devrait cependant pas être privilégiée et devra s'intégrer à son environnement urbain.</p>

<p>- démolir les logements vétustes en les remplaçant par des places ou des jardins et reconstruire des logements modernes à la place des anciens hangars « Magraner » désaffectés.</p>	<p>Les procédures d'abandon ou de péril d'immeubles sont de plus en plus mises en œuvre par la commune afin d'éradiquer les immeubles vétustes et abandonnés. Sauf à ce que la commune acquiert toutes les parcelles concernées, le propriétaire reste maître du devenir du site après la démolition. De plus, la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour créer, à l'emplacement des immeubles démolis, des espaces publics. Elle reste cependant vigilante aux opportunités qui pourraient se présenter.</p> <p>Quant au site Magraner, il a vocation aujourd'hui à servir de parking relais et de place pour la fête foraine. Son classement dans le PLU en zone urbaine à vocation d'habitat permettra cependant une évolution future de cette affectation.</p>
<p>Concernant le projet de rénovation de l'ancien hôpital, prévoir des structures pour la petite enfance (crèche, halte-garderie) afin de travailler sur le plan intergénérationnel.</p> <p><i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i></p>	<p>La ZAC de l'Hôpital et le règlement du PLU (zone de centre urbain dense) permettra l'installation de telles structures sur les lots.</p>
<p>La présidente du conseil de quartier des Barres – Le Mont s'interroge sur l'existence d'habitat seniors.</p> <p><i>(réunion thématique du 03/04/2013)</i></p>	<p>La ZAC de l'Hôpital accueillera une résidence pour seniors de plus de 100 logements. De même, plusieurs projets privés voient le jour au sein des quartiers. Le retard de la ville en la matière devrait donc se réduire fortement.</p> <p>De plus, le PLH et l'OPAH – RU s'attache à créer les conditions favorables pour que les personnes âgées puissent rester dans leur logement. Dans cette même optique, des conventions sont mises en place dans le parc social.</p>
<p>Territoire Habitat aimerait, dans le cadre du PLU, une aide à la rénovation notamment en permettant l'isolation par l'extérieur.</p> <p><i>(réunion thématique du 03/04/2013)</i></p>	<p>L'isolation par l'extérieur a été traitée dans le nouveau PLU. Notamment, la palette des couleurs intègre de nouvelles teintes afin de permettre un plus grand choix pour ce type de façades. Cependant, cette isolation devra respecter des prescriptions particulières afin de garantir le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment.</p>

II - 3. Ecologie Urbaine

Remarques	Réponses/Prises en compte
<p><u>Les plantations ou des espaces végétalisés à protéger.</u> Les lieux cités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arbres de la place Corbis - La plantation d'arbres sur le parking Coinot et faubourg de Lyon ; - Square Lechten qui est « sous dimensionné » ; - Parc de la donation Jardot ; - Place du théâtre ; - Bois du Mont ; - Plantation boulevard Anatole France ; - Zone de la rue des Perches ; - La pente des Glacis derrière le château. <i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i> 	<p>Le nouveau PLU protège l'ensemble de ces sites (à l'exception du parking Coinot) soit en les classant en zone Naturelle, soit en patrimoine vert exceptionnel ou remarquable ou encore en espaces à enjeux écologiques.</p>
<p>L'avenue Jean Jaurès est trop peu plantée et accueille un fort trafic routier. <i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i></p>	<p>La largeur de la rue ne permet pas d'accueillir des plantations sans réduire les trottoirs déjà étroits sur certaines sections et supprimer un très grand nombre de stationnements, ce qui diminuerait encore l'attractivité commerciale de la rue.</p>
<p>Il n'y a pas assez de parcs sur Belfort et voudrait que l'on s'inspire de la ville de Besançon. <i>A contrario, d'autres retours précisent que la ville a beaucoup d'espaces-verts et qu'il faut les conserver.</i> <i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i></p>	<p>Le nouveau PLU reconnaît la valeur écologique, paysagère et sociale des parcs urbains en les classant dans une zone spécifique avec des règles adaptées. Quant au square Lechten, il sera étendu dans le cadre de la ZAC de l'Hôpital.</p>
<p>Il faut développer ou étendre les parcs en centre-ville (parc Lechten) afin de réduire l'urbanisation. <i>(questionnaire d'avril/mai 2018)</i></p>	
<p>Un habitant s'interroge sur l'état d'avancement de la renaturalisation de la Savoureuse <i>(réunion publique du 28/08/2019)</i></p>	<p>Les travaux sont en cours sur Valdoie et se prolongeront sur Belfort mais le coût des travaux est très élevé. De plus, le nouveau PPRI qui devrait être bientôt arrêté apporte beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes.</p>
<p>La DDT insiste sur les bienfaits de la présence du végétal en ville. <i>(réunion thématique du 28/06/2013)</i></p>	<p>Le PLU prend en compte cette nécessité en introduisant une obligation de végétalisation par le biais du Coefficient de Biotope par Surface (CBS).</p>
<p>La DDT insiste sur l'impossibilité d'interdire les toits-terrasse végétalisés. <i>(réunion thématique du 28/06/2013)</i></p>	<p>Le PLU n'a jamais interdit la végétalisation des toits-terrasse. Par contre, il existe certaines zones où les toitures terrasses (végétalisées ou non) sont interdites car architecturalement non intégrées (Vieille-ville, ancienne laiterie, ...).</p>
<p>Le président de l'association des Jardins ouvriers souhaite que les jardins ouvriers soient pris en compte dans les documents locaux et régionaux. <i>(réunion thématique du 28/06/2013)</i></p>	<p>Le nouveau PLU protège les jardins ouvriers en cartographiant leur implantation et en créant un secteur spécifique en zone N (naturelle).</p>
<p>Un habitant demande à ce que les secteurs classés en zone UF en 2004 et situés le long de la rue Haxo soient reclassés en zone naturelle. <i>(courrier du 17 novembre 2016)</i></p>	<p>Les terrains situés au Sud de la rue Haxo et concernés par cette demande sont en cours de construction par Néolia. Par contre, ceux situés plus l'ouest seront reclassés en zone naturelle.</p>

II - 4. Patrimoine

Remarques	Réponses/Prises en compte
<p><u>Eléments d'architecture caractéristique de la ville de Belfort à protéger lors des rénovations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - obliger les propriétaires à entretenir leurs façades à travers des aides substantielles à la rénovation, afin d'éviter les disparités de finitions entre les logements. 	<p>Ces points ne concernent pas directement le PLU. Il est possible cependant de dire que les campagnes de ravalement des façades sont renouvelées afin d'inciter les habitants à ravalier leur immeuble. Les procédures d'abandon ou de péril d'immeubles sont de plus en plus mises en œuvre par la commune afin d'éradiquer les immeubles vétustes et abandonnés. Enfin, les subventions de l'ANAH et l'opération OPAH-RU sur le quartier Jean Jaurès permettent d'aider les habitants, voire de les obliger à rénover les immeubles les plus vétustes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte l'harmonie des couleurs, tout comme le type d'habitat, et les caractéristiques de certains quartiers (vieille ville). 	<p>Le nouveau PLU se veut résolument patrimonial. La palette des couleurs et la réglementation concernant la mise en couleur des façades a justement pour objectif le respect des caractéristiques du bâtiment et la prise en compte des ouvrages contigus. Le nouveau PLU a également répertorié les ensembles urbains dont l'unité et l'harmonie doivent être préservées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en valeur les façades et les gardes corps de la Savoureuse ainsi que les encadrements des fenêtres puisqu'ils créent une âme par rapport aux constructions neuves. 	<p>PLU patrimonial oblige, les façades des bords de la savoureuse comme celles des autres quartiers se voient imposer, dans le PLU, des prescriptions visant à préserver et mettre en valeur les caractéristiques des bâtiments anciens.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Concernant le patrimoine architectural, la chapelle de la rue St Antoine, le pavillon Gründval, la donation Jardot et les monuments historiques doivent être protégés ; tout comme pour les bâtiments commerciaux (façade du Monoprix comme à l'époque), sans oublier la valorisation des bâtiments militaires (recensement de toutes les casernes). 	<p>Dans le cadre de la ZAC de l'Hôpital, le pavillon Gründval a été démoli mais la chapelle de la rue Saint Antoine a été conservée. Les monuments historiques bénéficient déjà d'une protection spécifique. Quant aux autres bâtiments, un travail colossal de recensement des bâtiments exceptionnels et remarquables (villas, immeubles, bâtiments industriels...) a été réalisé par la direction de l'Urbanisme et l'AUTB avec le concours de l'ABF. Ce travail a abouti à la protection de plus de 250 constructions (hors ensembles urbains) sur lesquelles toute intervention est soumise au respect de prescriptions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - peu de mise en valeur du quartier de la gare, de la prison, des bâtiments MIEG Alstom vides, de la place de la République réservée aux voitures, du bâtiment « Sernam », etc. Ce dernier tout comme les bâtiments tagués servant à l'aiguillage des trains ou encore l'ancien manège avenue du Général Sarrail (derrière l'hôtel du Département), sont identifiés par les citoyens comme des verrues. Il est proposé de les démolir. <p><i>(Questionnaire d'avril/mai 2018)</i></p>	<p>Bon nombre de bâtiments cités ne sont pas la propriété de la commune. Cette dernière n'a donc que peu de pouvoir concernant leur devenir. Quant aux anciens bâtiments de la Sernam ; une grande partie a été classée monument historique et ne peut donc être démolie. Enfin, la place de la République fait actuellement l'objet d'une étude d'aménagement commandée par la ville à l'AUTB.</p>

<p>Un architecte regrette que le noir, le blanc et le gris soient toujours interdits (réunion thématique du 06/07/2017)</p>	<p>La Ville souhaite conserver l'esprit coloré lancé en 1982 pour rompre avec le paysage d'une ville grise. D'anciens habitants qui reviennent aujourd'hui soulignent l'intérêt d'une telle politique. De plus, suivre l'attente des particuliers en matière de couleur de façades reviendrait à ne voir plus que des pavillons blancs ou gris, autrement dit sans saveur et banalisés (en plus d'une architecture éventuellement déjà banalisée). Cependant, afin de tenir compte des demandes et de l'évolution des matériaux et procédés, la palette de couleurs autorisées dans le futur PLU a été élargie. De plus, les immeubles d'architecture moderne peuvent, sous certaines conditions, comporter de grandes surfaces claires.</p>
<p>Un architecte aimerait que les normes actuelles concernant la hauteur des acrotères soient revues. (réunion thématique du 06/07/2017)</p>	<p>Ce point est traité dans les nouvelles prescriptions architecturales et Paysagères, afin de tenir compte des différentes possibles situations rencontrées. Le débord de toit reste cependant exigé pour une construction.</p>
<p>Un architecte aimerait savoir si la notion des combles a été revue. (réunion thématique du 06/07/2017)</p>	<p>Le mot comble avec un S » (combles) a été un grand débat. Ce n'est pas inintéressant, mais son recours pour contourner la règle du nombre de niveaux constructibles fait réfléchir à ce qui est acceptable et peut être autorisé. Aussi, le nouveau PLU contient des croquis et définitions plus simples sur les combles afin de lever toute ambiguïté ; tout comme les étages attiques sont aussi illustrés et définis dans le lexique.</p>

II - 5. Autres thèmes

Remarques	Réponses/Prises en compte
<p><u>Mobilité</u> Un habitant demande si la ville a des projets en matière de mobilité (réunion publique du 28/08/2019)</p>	<p>Outre une révision du plan de circulation, un projet de bus à Hydrogène est en cours de finalisation. Cela ne concerne cependant pas le PLU</p>
<p>L'association des Usagers des transports de l'Aire Urbaine indique que pour diminuer l'usage de la voiture, il est nécessaire de disposer de parking relais en périphérie (réunion thématique du 12/04/2013)</p>	<p>Un certain nombre de parkings relais existent déjà comme celui de Rouget de l'Isle, de l'ancien site Magraner, de l'EPIDH.</p>
<p><u>Quartier/parvis de la Gare</u> Un habitant demande si la ville a des projets au niveau du parvis de la gare (réunion publique du 28/08/2019)</p>	<p>La commune envisage d'aménager le quartier Cointot en créant notamment une piste cyclable le long de la vie ferrée et un deuxième accès à la gare.</p>
<p><u>Equipements et services</u> L'ARS rappelle l'importance pour la ville centre d'offrir des services qui permettent aux aînés d'avoir un accès direct aux services et aux commerces dont ils ont besoin. Cela passe nécessairement par une offre d'accueil en centre-ville ou en cœur de quartiers. (réunion thématique du 06/05/13)</p>	<p>La ZAC de l'Hôpital accueillera une résidence pour séniors de plus de 100 logements. De même, plusieurs projets privés voient le jour au sein des quartiers. Le retard de la ville en la matière devrait donc se réduire fortement.</p>

CONCLUSION

Conformément aux articles L103-2 ; L103-3, L104-4 et L104-6 du Code de l'Urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée de la révision du PLU, dès mars 2012 et jusqu'à la délibération qui arrête le projet.

Les moyens de concertation et d'information mis en œuvre ont permis d'informer les habitants et acteurs locaux tout en garantissant la transparence de la démarche.

Les remarques et avis exprimés ont mis en évidence un fort souhait d'un PLU respectueux du cadre et de la qualité de vie et de l'identité de notre commune. Un grand nombre de thèmes ont été abordés dont les principaux ont trait à l'habitat, au développement durable et à la protection du patrimoine. Chacune de ces remarques a été étudiée et a reçu, dans la très grande majorité des cas, une traduction dans le futur PLU.

Il convient donc aujourd'hui, et préalablement à l'arrêt du projet de PLU, de tirer le bilan de la concertation tel qu'il vient d'être présenté.

LES AFFICHES



DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

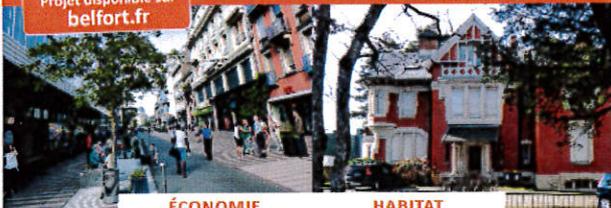


COMMENT ? En remplissant les questionnaires disponibles à l'Hôtel de Ville ou sur belfort.fr rubrique « cadre de vie » puis « PLU » En envoyant un email à revisionduPLU@mairie-belfort.fr



DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet disponible sur belfort.fr



MERCREDI 28 AOÛT 2019 20 H

Centre culturel et social Oikos
des Résidences-Bellevue
4 rue de Madrid - BELFORT



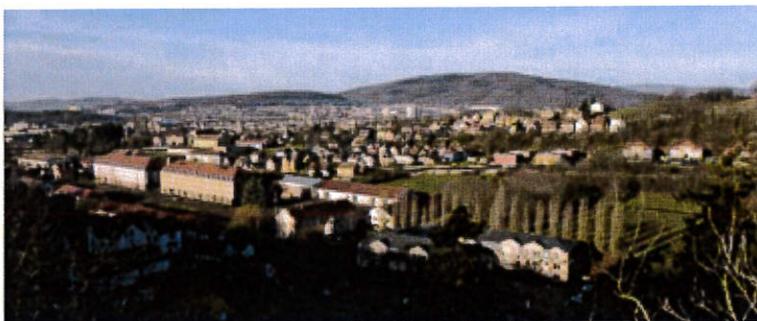
Numéro de janvier 2013.

VIE MUNICIPALE

NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME,

LA CONCERTATION VA DÉBUTER

Les consultations vont débiter pour la mise en place d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Des changements de grande envergure sont envisagés afin de mettre en adéquation ce règlement et les ambitions urbaines de la Ville de Belfort.



de la majorité et de l'opposition, sera invitée à s'exprimer. Pour compléter le dispositif, un espace spécifique au projet de PLU sera mis en place sur le site Internet de la Ville de Belfort et permettra de suivre l'évolution des travaux.



Hubert Belz,
Adjoint au Maire
délégué à l'urbanisme

QU'EST QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui à la fois délimite des zones dans la ville (constructibles ou non, naturelles, industrielles, militaires etc.) et qui définit les règles de construction ou de colorisation des façades pour ne citer que ces exemples. Le PLU remplace le Plan d'Occupation des Sols depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. La loi d'engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 a modifié plusieurs aspects du PLU obligeant à sa refonte. Il faut notamment y inclure des orientations d'aménagement et de programmation comme le Plan de Déplacement Urbain ou le Programme Local de l'Habitat.

INFOS+

www.ville-belfort.fr
écrite à : revisionduPLU@mairie-belfort.fr

L'ère de l'urbanisme durable est arrivée et sera inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Belfort fin décembre 2015. « Trois ans c'est court car le processus de révision du PLU est long et nous en sommes tout au début. Le date de révision nous est imposée par la loi dite « Grenelle II » et nous avons l'intention de prendre en compte l'évolution des besoins de la Ville », souligne Hubert Belz, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

En premier lieu, un diagnostic de l'existant doit être établi. Il porte sur l'habitat, le commerce, la démographie ou encore les zones d'activités. « Ce préalable est indispensable pour définir le futur plan. Il faut connaître la Ville en détails puis construire son avenir », poursuit Hubert Belz.

A l'instar de ce qui s'est produit pour les autres grands projets de la Ville de Belfort, le PLU est l'objet d'une grande concertation, qui s'amplifie. Les professionnels concernés seront associés à la réflexion. Mais la démocratie participative ne s'arrête pas aux experts. Les associations d'usagers seront consultées à leur demande et une adresse électronique sera à disposition des citoyens qui souhaiteront donner leur avis. La commission extra-communale « attractivité », où siègent des membres

CALENDRIER

Il s'agit des étapes obligatoires, la démarche de participation citoyenne s'ajoute aux consultations obligatoires tout au long du processus. Jusqu'à mi-2013 : lancement de la révision, élaboration du diagnostic
2013 : écriture du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

2014 : traduction du PADD dans les autres documents du PLU (règlement écrit et zonage)

Décembre 2014 : arrêt du PLU

Janvier à mars 2015 : consultation des personnes publiques associées

Mai-juin 2015 : enquête publique

Dernier semestre 2015 : approbation du PLU

Dans le numéro de mars-avril 2016

LA COMMUNE RENOUVELLE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est le document qui régit la vocation et les conditions d'occupation des sols et sert de référence aux autorisations de bâtir. Belfort dispose d'un PLU depuis 2004. Ce document a

été modifié ponctuellement à de nombreuses reprises, mais il est nécessaire désormais de le renouveler complètement par une procédure de révision. L'élaboration d'un PLU répondant à la nouvelle règlementation a pour enjeu l'organisation des évolutions de la ville dans un sens qui corresponde aux attentes actuelles, d'où la prise en compte de nombreux sujets : le logement, les activités économiques et commerciales, la nature en ville, la qualité du cadre de vie, la qualité des espaces publics, la proximité des services, etc. L'objectif est de favoriser la dynamique de Belfort et d'apporter pour la santé de tous, des réponses locales aux grandes questions environnementales : l'énergie, l'air,

l'eau, le climat, la biodiversité. Une large concertation est nécessaire dans le but de recueillir les points de vue, les idées et les besoins des habitants. Un dispositif d'information est en place, avec la mise en ligne sur le site Internet de la Ville d'une rubrique permettant de s'informer. Un registre est disponible en mairie. Il est prévu d'échanger en direct avec la population dans le cadre des prochains conseils de quartiers. Ces dispositions seront prochainement publiées.

l'eau, le climat, la biodiversité. Une large concertation est nécessaire dans le but de recueillir les points de vue, les idées et les besoins des habitants. Un dispositif d'information est en place, avec la mise en ligne sur le site Internet de la Ville d'une rubrique permettant de s'informer. Un registre est disponible en mairie. Il est prévu d'échanger en direct avec la population dans le cadre des prochains conseils de quartiers. Ces dispositions seront prochainement publiées.



NUMÉRO 268 BELFORT MAG | MARS-AVRIL 2016

Dans le numéro de mars-avril 2018

PLU : C'EST LE MOMENT DE DONNER VOTRE AVIS !

Vous pouvez tous vous exprimer sur le Plan local d'urbanisme et donner vos idées pour construire la ville de demain.

La révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville est en cours. C'est le moment de vous exprimer sur l'élaboration de ce document essentiel pour la ville. Le PLU permet de fixer les orientations majeures du développement de la ville, sur quatre thèmes principaux :



L'ÉCOLOGIE URBAINE

Moins polluer et moins gaspiller les ressources naturelles en les gérant mieux grâce aux nouvelles technologies. L'urbanisme du XXI^e siècle doit être plus exigeant et respecter la planète avec des constructions plus durables.

L'ÉCONOMIE

Belfort doit rester un lieu de travail et être attractive avec des zones dédiées à l'économie de production, aux commerces et d'autres mixtes aménagées.

L'HABITAT

Proposer de vrais projets de construction de logements pour mieux habiter à Belfort, en tenant compte des attentes des habitants en terme de services de proximité (écoles, commerces...).

LE PATRIMOINE

Le patrimoine bâti et végétal, y compris industriel et urbain, doit être protégé et valorisé afin de ne pas dénaturer les spécificités de la ville et de développer des activités touristiques.

INFOS⁺

Pour vous exprimer sur le PLU, plusieurs moyens :

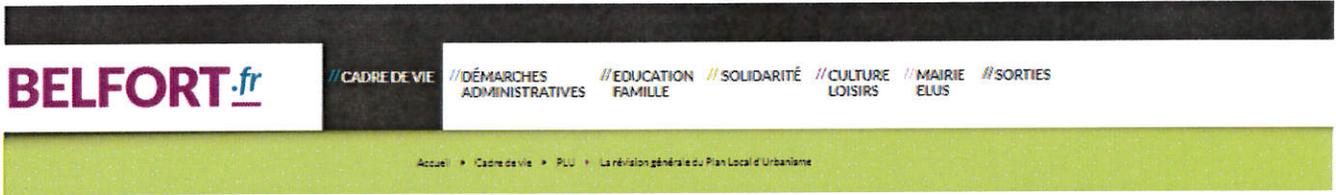
- remplir les questionnaires disponibles à l'Hôtel de Ville ou belfort.fr rubrique « cadre de vie » puis « PLU »,
- envoyer un mail à revisionduPLU@mairie-belfort.fr

BELFORTMAG | MARS-AVRIL 2018 | NUMÉRO 280 | 29

ANNEXE 3

LE SITE INTERNET DEDIE A LA REVISION GENERALE DU PLU

(https://www.belfort.fr/cadre-de-vie/plu/la-revision-generale-du-plan-local-d-urbanisme-274.html)



La révision générale du Plan Local d'Urbanisme

This section contains the main content of the page. At the top is a large orange banner with the 'PLU BELFORT 2030' logo and the text 'DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME'. To the right is a contact information box for the 'DIRECTION DE L'URBANISME' with an address and phone number, and a 'EN SAVOIR PLUS' button. Below the banner are six informational boxes: 'Les objectifs de la révision', 'La procédure de révision', 'La concertation', 'Le calendrier de la révision', 'Documents téléchargeables', and 'Glossaire'.

Page d'accueil et infolettres avec actualités sur le PLU (exemple mars 2018 et août 2019)

This screenshot shows a page titled 'Les évolutions du PLU' with a date of '06/08/2019'. It features a header with the Belfort.fr logo and navigation menu. The main content includes a photograph of Belfort and a section titled 'La révision générale : La concertation sur le futur PLU'. The text in this section discusses the preparation of the revision and mentions a questionnaire available until June 27th. There are links to 'accéder au questionnaire' and 'en savoir plus sur la révision générale du PLU'. At the bottom, there are navigation buttons for 'PRÉCÉDENT', 'RETOUR À LA LISTE', and 'SUIVANT'.

Infolettre de la Ville de Belfort - 16 mars 2018

Ville de Belfort <ne_pas_repondre@belfort.fr>

16 mars 2018 à 17:50



INFOLETTRE DE LA VILLE DE BELFORT
16 mars 2018



// ACTUALITÉS



Rentrée 2018 : inscriptions dans les écoles maternelles

La rentrée se prépare dès maintenant. Inscrivez vos enfants dans les écoles maternelles !

Concertation : les évolutions du PLU en



cours

Donnez votre avis sur le futur Plan local d'urbanisme via le questionnaire en ligne

L'Irlande s'invite à Belfort avec la Saint-Patrick

Samedi 17 mars, venez fêter la Saint-Patrick !



Olivia Gay et Basha Slavinska en concert à la Cathédrale

Olivia Gay et Basha Slavinska vous proposent un concert à la Cathédrale Saint-Christophe, en soutien à la réflexion de la tour Nord et du Chemin de Croix de Champigneulle

// ACTUALITÉS



Ballons de Belfort : des vols en montgolfière à gagner !



Futur PLU : donnez votre avis



Le CCAS vous accueille dans ses nouveaux locaux



Belfort mag 289 - septembre-octobre 2019



Sport ou détente... les piscines sont ouvertes !



Sport ou loisirs... la patinoire est ouverte !



Une première rencontre pour tous les acteurs de la vie associative



Restauration scolaire et périscolaire : tarifs et horaires



Priorité aux piétons sur la place d'Armes

ANNEXE 4

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Exemple : publications Facebook le 20 et 26 août 2019 concernant la réunion publique du 28 août 2019

The image shows two Facebook posts from the official page of the Ville de Belfort. The top post, dated August 26, 2019, at 11:30, invites citizens to a public meeting on Wednesday at 20h at the Oikos des Résidences - Bellevue to discuss the new PLU project. It includes the website www.autb.fr and shows 6 likes, 4 comments, and 2 shares. The bottom post, dated August 20, 2019, at 17:50, asks for opinions on the new PLU project and announces the public meeting on Wednesday, August 28, at 20h. It features a large purple 'C' logo and the title 'La révision générale du Plan Local d'Urbanisme'. It includes the website www.belfort.fr and shows 9 likes, 3 comments, and 1 share.

Exemples : Tweets le 26 et 22 août derniers concernant la réunion publique du 28 août 2019

The image shows two tweets from the Ville de Belfort (@BelfortOfficiel). The top tweet, dated August 26, 2019, at 11:30, includes a link to the PLU project and a red promotional graphic. The graphic reads 'DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME' and 'MERCREDI 28 AOÛT 2019 20 H' at the Centre culturel et social Oikos des Résidences-Bellevue. The bottom tweet, dated August 22, 2019, at 17:50, asks for opinions on the PLU project and includes a link to the project page and a document icon for 'La révision générale du Plan Local d'Urbanisme'. It shows 2 retweets and 1 like for both tweets.

ÉCONOMIE

La vocation économique est fondamentale pour Belfort. Le plan local d'urbanisme projette de :

Développer l'attractivité de la Ville

Conforter la vitalité du centre-ville

Assurer le développement économique local et la création d'emplois grâce à des zones dédiées à l'économie de production, aux commerces et à d'autres zones mixtes aménagées



LE PLU PRÉVOIT UN DÉCOUPAGE EN 3 ZONES D'ACTIVITÉS

A vocation commerciale

A vocation économique et productive

Activités diverses notamment industrielles



ÉCOLOGIE URBAINE

Plus qu'un traitement végétal, le plan local d'urbanisme de Belfort propose une approche générale de l'environnement.

Des constructions plus économes en énergie

Des déplacements réduits par la proximité, donc moins de pollution

Des réseaux d'information électronique qui diffusent de l'information en continu

Un patrimoine vert préservé et valorisé



Parc François Mitterrand

Station de vélos sur le parvis de la gare



Square de Souverain

Collection de cerisiers à fleurs du Japon



HABITAT

Le plan local d'urbanisme vise à embellir le cadre de vie de tous les Belfortains par :

L'entretien et l'amélioration des logements existants en fonction des spécificités des quartiers

Des projets de constructions nouvelles en tenant compte des attentes des habitants en terme de services de proximité (écoles, commerces...)

La baisse des nuisances sonores



Ensemble Clos-Quartier Minette



Parcissement de façade rue Michelot



Square de la Roseaux



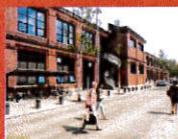
PATRIMOINE

Le plan local d'urbanisme prévoit de :

Protéger et mettre en lumière le patrimoine historique et végétal

Encadrer les constructions futures pour éviter de dénaturer la spécificité du style belfortain

Inciter l'innovation



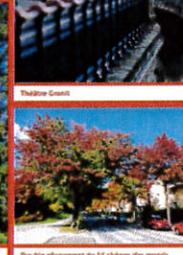
Pavillon Kuhn



Théâtre Grand



Pâtisseries de Viguerie



Double alignement de St Charles des marais





QUESTIONNAIRE

VOUS ÊTES...

Prénom : _____

Nom : _____

Habitant(e) du quartier : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Je souhaite m'inscrire à l'infolettre de la Ville de Belfort

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter le traitement de votre demande par les services municipaux de la Ville de Belfort. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Ville de Belfort - Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort
Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex

Merci de déposer le questionnaire dûment rempli,
dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME







COMMENT ? En remplissant ce questionnaire avant le 1^{er} juin 2018 ou sur belfort.fr rubrique « cadre de vie » puis « PLU ». En envoyant un email à revisionduPLU@mairie-belfort.fr




QUESTIONNAIRE

ÉCONOMIE

Comment la règle d'urbanisme peut-elle, à travers le PLU, inciter, favoriser et/ou pérenniser l'implantation des commerces de proximité dans le centre-ville ?

ÉCOLOGIE URBAINE

Y a-t-il dans votre quartier des plantations ou des espaces végétalisés qui mériteraient d'être protégés ?

HABITAT

Quels types de logements (individuel, petit collectif, de standing...) devraient être favorisés dans les sites en devenir (ancienne caserne des pompiers, anciens jardins ouvriers rue Floreal...)

PATRIMOINE

Quels sont les éléments d'architecture caractéristiques de la ville de Belfort qui devraient être protégés lors des renovations (mise en valeur des façades par la couleur, présence encadrement en grès des Vosges, volets battants dans certains ensembles urbains...)